



# ==== BAIL A USAGE PROFESSIONNEL ====

Régi par les articles 101 à 134 du traité de l'OHADA,  
relatif au Droit Commercial Général

ENTRE

PROPRIETAIRE-BAILLEUR : Mme KARIMA - MOUSENI YOGA

Référence identité (CNI – RC) N° 20 20010210076 établie le 13-01-2021

Domicilié à BASSAN QUARTIER TIODESTE Cel: 0707580609

Email : .....

Compte contribuable n° .....

Dénommé au cours du présent acte « LE BAILLEUR ».

D'une part

ET

LOCATAIRE (ou dénomination) : Mr. BOUBAKAR - FOANA

Référence identité (CNI – RC) N° GT 00 287 H 980 établie le 05-09-2021

Domicile ou Siège Social : .....

Registre de Commerce N° : .....

Cel: 0707230261 Tél. Bureau : .....

Email : .....

Dénommé au cours du présent acte « LE PRENEUR ».

D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

## BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, BAIL régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

Loue un immeuble sis à Bassan Quartier Igo Desse  
porte N° 2, lot N° 202 état 44  
Residence ACS31

### DÉSIGNATION

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

## ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.